



## 6. La formation des sapeurs-pompiers volontaires

La formation des sapeurs-pompiers volontaires constitue un élément fondamental de l'exercice de leur activité et une composante essentielle de leur " statut ". Tous les volontaires en bénéficient et sont astreints à la suivre. L'article L. 1424-37 du CGCT en pose le principe et l'article L. 1424-38 précise que les frais de formation des sapeurs-pompiers volontaires constituent des dépenses obligatoires pour la commune, l'EPCI ou le SDIS dont ils relèvent.

Cette formation comprend:

- la formation initiale qui est nécessaire à l'adaptation aux missions, d'une durée d'au moins trente jours répartis au cours des trois premières années du premier engagement, dont au moins dix jours la première année;
- la formation continue et de perfectionnement destinée à permettre le maintien des compétences, l'adaptation aux fonctions, l'acquisition et l'entretien des spécialités, qui intervient après l'accomplissement de la formation initiale, et dont la durée est, chaque année, d'au moins cinq jours.

La formation initiale est un préalable à l'accomplissement des missions dévolues aux sapeurs-pompiers volontaires, lesquels doivent la suivre avant tout engagement opérationnel. Durant la période de formation initiale, les volontaires peuvent néanmoins participer aux opérations sous l'autorité d'un tuteur.



Certaines catégories de sapeurs-pompiers volontaires, en particulier les sapeurs-pompiers auxiliaires, sont dispensés de la formation initiale.

La formation continue et de perfectionnement est préalable à l'encadrement des personnels et à la direction des opérations. Les sapeurs-pompiers volontaires, sur proposition de leur autorité d'emploi reçoivent ainsi, avant nomination et prise de fonction, une formation de perfectionnement.

Le SDIS informe les employeurs des sapeurs-pompiers volontaires, au moins deux mois à l'avance, des dates et de la durée des actions de formation envisagées.

L'arrêté ministériel du 13 décembre 1999 précité détermine la validation, le contenu et le déroulement, notamment dans le temps et en fonction des grades de sapeurs-pompiers volontaires, des formations, ainsi que la liste des organismes agréés pour dispenser les enseignements correspondants. Un tableau en annexe fixe les opérations auxquelles peuvent participer les sapeurs-pompiers volontaires en fonction des modules de formation suivis.



## ANNEXE FORMATION DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Circularaire d'application du 6 juillet 2000 du décret n°99-1039 du 10 décembre 1999 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires et de l'arrêté du 13 décembre 1999 relatif à la formation des SPV.

CODES SPP	UV SPP	MODULES DE REFERENCE A RETENIR DANS L'UV SPP	FIA	Pré-requis	FAE	Pré-requis	FAE	FAE
			Sap	Cap	Cap	Sgt	Sgt	Adj
CAD 1	Culture administrative	Organisation des SIS	X					
		Concertation et paritarisme	X					
REP 1	Relations publiques	Environnement institutionnel du sapeur-pompier	X					
DIV 1	Interventions diverses	Dangers particuliers			X			
		Connaissance des matériels d'équipement	X					
		Utilisation des tronçonneuses	X					
		Risques et interventions animales et rôle du vétérinaire	X					
GOC 1	Gestion opérationnelle et commandement	- Mission au quotidien & les renforts			X			
		Stress opérationnel			X			
		Réception de l'alerte et départ des secours	X					
		Déroulement des opérations	X					
		Transmissions	X					
INC 1	Incendie	Protection respiratoire		X				
		Matériels & engins de sauvetages		X				
		Méthodes & techniques des sauv.			X			
		Combustion	X					
		Besoins en eau	X					
		Matériels d'incendie	X					
		Sécurité individuelle et collective lors des interventions	X					
		Engins d'incendie et leur utilisation	X					
		Manoeuvre d'établissement	X					
		Techniques et méthodes d'extinction des feux	X					
RTN 1	Risques technologiques et naturels	Risques chimiques			X			
		Risques radiologiques			X			
		Risques de pollution			X			
		Risques d'inondation ***		X et	X			
		Risques d'effondrement et de mouvement de terrain ***		X et	X			
SAP 1	Secours à personnes	Syst. nerveux et ses détresses		X				
		Syst. ventilatoire & ses détresses		X				
		Syst. circulatoire & ses détresses		X				
		Syst. locomoteur, ses détresses		X				
		Interactions des grandes fonctions vitales		X				
		Situations spécifiques		X				
		Hygiène et entretien du matériel		X				
		Organis. des secours dans le dpt		X				
		Techniques de secours (AFPS)	X					
		Techniques de 1er secours en équipe (CFAPSE)	X					
TOP 1	Techniques opérationnelles	Hydraulique		X				
		Topographie	X					
TOP 2	Techniques opérationnelles	Topographie				X		
		Sécurité de l'équipe			X			
GOC 2	Gestion opérationnelle et commandement	Hydraulique			X			
		Marche générale des opérations			X			
		Transmissions			X			
		Rédaction de compte-rendu			X			
		Stress opérationnel chez les SP			X			
SAP 2	Secours à personnes	Matériels spécifiques			X			
		Cadre juridique			X			
INC 2	Incendie	Combustion et propagation					X	
		Procédés d'extinction					X	
		Notions de combustion et d'explosivité					X	
		Feux présentant un risque particulier					X	
		Technique et méthodes d'extinction des feux spéciaux, d'hydrocarbures, en présence de produits radioactifs et chimiques					X	
CAD 2	Culture administrative	Pouvoirs de police du maire et du préfet					X	
		Organigrammes types du système					X	
		Droits et obligations du chef d'agrs					X	
TOP 3	Techniques opérationnelles	Topographie					X	
		Hydraulique					X	
		Météorologie					X	
		Ascenseur					X	
		Prévention/prévision **				X et	X	
SAP 3	Secours à personnes	Catastrophe à effets limités et plan rouge					X	
		Responsabilités					X	
MNG 1	Management	Motivation					X	
		Management					X	
		Hierarchie et cheminement de l'information					X	
		Notion de travail collectif					X	
		Distribution des tâches					X	
FOR 1	Formation *	Programme de l'UV FOR 1						
REP 2	Relations publiques	Dynamique de l'information						X
GOC 3	Gestion opérationnelle, commandement	Cadres d'ordres du chef de groupe						X
		Raisonnement tactique niveau chef de groupe						X
TOP 4	Techniques opérationnelles, commandement	Gestion des personnels en intervention						X

### Légende

Sap : Sapeur Cap : Caporal Sgt : Sergent Adj : Adjudant

X : formation obligatoire

\* : Cette formation non obligatoire est réalisée au niveau du département

\*\* : En cours de définition

\*\*\* : Etalement de ces modules sur la formation de prérequis et la FAE

